

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009

Présents :

- **Les Rousses** : Bernard MAMET – José CAMELIN
- **Bois d'Amont** : Laurent MUOT - Jean-Michel VANINI
- **Prémanon** : Jacques PUTELAT – Edith CLOSSET
- **Lamoura** : Eric LEGRAND – Cyril MICOL
- **Lajoux** : Didier MORLET
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Catherine BONAVERO

Excusée : Nelly BENOIT-JEANNIN

Secrétaire de séance : Edith CLOSSET

Le 13 février 2009 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et rappelle l'ordre du jour :

1 - Poste de Vice-président, indemnités et délégation.

M. le Président informe le comité syndical qu'il a souhaité cette réunion suite au courrier de M. Laurent MUOT et donne lecture de ce courrier du 26 janvier 2009 qui soulève un point juridique dont il souhaite que le conseil puisse débattre en toute sérénité.

M. MUOT, appelé à préciser la motivation de son courrier, informe le comité qu'il pense que M. José CAMELIN n'est pas suffisamment présent et qu'il freine certains dossiers, et que par conséquent, il n'assume pas pleinement son rôle de Vice-président. M. MUOT regrette aussi, après expérience de 8 mois en tant que membre du syndicat, le résultat du vote du Président et Vice-président du 17 avril 2008 car ce sont deux délégués de la même commune, celle des Rousses.

M. MAMET interrogé sur sa position en tant que Président, précise que l'arrêté de délégation est effectivement obligatoire depuis 2004, que la situation ne s'était pas présentée jusque là au SIE, le Président et les Vice-présidents n'ayant jamais demandé leurs indemnités de fonction.

M. Cyril MICOL pose la question de la répartition des tâches entre le Président et le Vice-président. La période hivernale est plutôt consacrée à la préparation des dossiers et à l'élaboration des projets. Avec le printemps et la reprise des travaux le travail « de terrain » est plus important. C'est à ce moment-là que cette répartition pourrait se vérifier.

M. CAMELIN rappelle que l'indemnité lui a été votée à l'unanimité par le comité syndical du 14 mai 2008, qu'il a été élu au poste de vice-président lors du comité syndical du 17 avril, en tant que Maire de la commune des Rousses propriétaire du lac où est prélevée l'eau et qu'il a participé activement à l'avancée de dossiers comme l'alimentation de la Serra. Il précise son implication au niveau de l'assainissement, étroitement lié au problème d'alimentation en eau potable et sa participation aux réunions de l'atelier montagne où les questions traitant de l'eau tiennent une grande place.

M. MUOT explique qu'il entend par « frein à certains dossiers » l'avis négatif émis par le conseil municipal des Rousses sur le projet de la source de l'Arce, avant l'information qu'il était prévu de donner au public.

M. CAMELIN demande que soit respecté cet avis émis par son conseil municipal qui disposait des informations nécessaires. Il n'est pas opposé à l'information de la population par une réunion publique et propose la mise à disposition d'une salle.

Mme Edith CLOSSET s'interroge sur le fond du problème et exprime sa crainte que le comité syndical se trouve arbitre d'une querelle qui ne le concerne pas. Le vrai problème n'est-t-il pas la mise en conformité avec la loi, comme l'ont précisé Mesdames Sylvie MICHAUD et Catherine BONAVERO ?

M. le Président pose la question suivante :

Est-ce que le Comité Syndical confirme ses votes des mois d'avril et de mai 2008 et par conséquent la nomination de M. José CAMELIN au poste de Vice-président et le versement de l'indemnité afférente ?

Vote à bulletins secrets : 11 votants, 10 votes exprimés, 1 bulletin blanc
Résultat du vote : 6 oui – 4 non.

M. CAMELIN est donc maintenu dans ses fonctions et M. le Président prendra l'arrêté de délégation afin de régulariser la situation pour l'avenir.

2 – Informations SIG

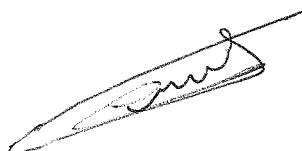
Mme MICHAUD demande des informations concernant le SIG (Système d'Information Géographique) : vu le choix de certaines communes et communauté de communes s'orientant vers le SIG du SIEDEC, que compte faire le Syndicat des Eaux concernant les engagements avec le logiciel SIRAP ? Quand aurons-nous les plans des réseaux d'eau potable, travail engagé par le syndicat ? Est-ce que les plans seront intégrables dans le SIG du SIEDEC ?

M. le Président répond que le syndicat s'orientera certainement vers le logiciel du SIEDEC et abandonnera SIRAP. Les plans seront livrés au printemps (juin 2009) au SIEDEC.

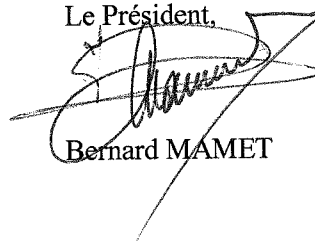
Séance levée à 19 h 15

La Secrétaire de séance ,

Edith CLOSSET



Le Président,



Bernard MAMET

